

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 Janvier 2023 - convocation du 24 Janvier 2023  
Compte-rendu  
\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et trois et le 28 Janvier à huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric MEYER, le Maire.

**Présents** : Mme Paula PIMENTEL, Mme Géraldine BAUGE, M. Jean Jacques NOTSECK, M. Jean Philippe GRIFFON, M. Christian POIRIER, M. Guy REYNIER, M. Yves BECKER, Mme Sophie PORTEJOIE, Mme Annie GUERTON

**Absent(e)s excusés** : Mme Touria CHARTIER

**Secrétaire de séance** : M. Jean Philippe GRIFFON.

### **1. Ouverture d'un projet de Plan Local D'Urbanisme :**

- Le premier adjoint expose la différence entre une carte communale et un PLU dans les objectifs de placer les normes d'urbanisme dans le cadre d'un projet d'aménagement de la commune.
- Le Maire explique que cette démarche s'inscrit dans le souhait de la commune de préserver son patrimoine naturel et rural en maîtrisant le développement de la zone urbaine tout en maintenant la qualité de vie de ses habitants.
- Le maire rappelle, les obligations d'intégrer dans les documents d'urbanismes les éléments de la loi CLIMAT d'ici Aout 2027, les principes de zonage offerts par le PLU, mais également l'encadrement des implantations d'éoliennes dans les plans locaux d'urbanisme.
- Le Maire propose donc l'ouverture d'un projet de mise en œuvre de PLU sur la commune avec les objectifs suivants :
  - Passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet
  - Poursuivre le développement de la commune en cours en maîtrisant mieux son urbanisation
  - Définir et clarifier les grandes orientations de développement de la commune dans le PLU.
  - Intégrer dans notre projet d'urbanisation les éléments de la loi CLIMAT et les possibilités de zonage de notre territoire
  - Maîtriser le développement de la commune tout en maintenant la qualité de vie de ses habitants, protéger le patrimoine bâti et le patrimoine naturel.
- Le Maire expose qu'il existe des aides d'état pour financer ce projet.
- Le Maire expose la démarche de mise en place d'un PLU et rappelle que celle-ci sera accompagnée par un bureau d'étude. Le Maire propose pour cette démarche de créer une commission en charge de ce projet.
- Dans ce contexte Le Maire propose l'ouverture d'un projet de PLU

Le conseil municipal a délibéré à la majorité pour cette décision

- Yves Becker, Guy Reynier, Annie Guerton, Jean-Philippe Griffon se sont proposés pour faire partie de cette commission.

## **2. Délibération Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Jean-Philippe Griffon se propose pour être ce correspondant

Le conseil municipal a délibéré à la majorité pour cette décision

## **3. Information : Mutuelle communale solidaire**

Le maire indique que la commune est démarchée dans le cadre d'une Mutuelle communale solidaire.

Paula Pimentel et Sophie Portejoie vont analyser ce dossier afin de voir si cette proposition est intéressante pour la commune.

## **4. Délibération : Organisation de la Consultation Éoliennes**

Le maire expose que :

- Dans le cadre des sollicitations que reçoit la commune sur des projets éoliens, de la demande des promoteurs à assoir leurs projets sur l'avis de la commune.
- Dans le cadre des précédents débats sur le sujet en conseil municipal et lors des rencontres citoyennes,

La commune souhaite la mise en place d'une consultation pour recueillir l'opinion des citoyens sur le sujet.

Le Maire rappelle que la consultation citoyenne est un acte démocratique donnant la possibilité à chaque citoyen de pouvoir s'exprimer sur un sujet impactant la vie communale dans ses dimensions sociologiques, économiques et politiques, sur le court, moyen et long terme. Il rappelle que cette consultation citoyenne a uniquement pour objet de recueillir un avis et ne peut en aucun cas lier la commune.

| La question sera : Souhaitez-vous que la commune donne un avis favorable aux projets éoliens dans les zones concernées par notre commune et définies par le Schéma Régional Éolien. ?

Le choix proposé sera :

| OUI ou NON

La consultation est ouverte à tous habitants de la commune âgés de 18 ans et plus, inscrits sur la liste électorale et disposant d'une pièce d'identité ou d'une carte d'électeur, Les procurations ne sont pas admises. Les documents justificatifs acceptés sont : Pièce d'identité ou Carte d'électeur. Une liste d'émargement sera tenue dans le bureau de vote. Le bureau de vote sera tenu en mairie. La date de la consultation est arrêtée au 02 Avril 2023 pour tenir compte de l'obligation faite à la commune de soumettre la proposition de consultation à l'avis de la sous-préfecture. Ouverture des bureaux de vote à 9h et fermeture à 17h

Le Maire propose donc de délibérer sur l'organisation d'une consultation.

Le conseil municipal a délibéré Pour : 9. Ne participe pas au vote : 1.

## **5. Délibération Motion AMF**

Le Maire expose la motion proposée par l'AMF sur les sujets suivants :

- *L'indexation de la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros.*
- *Le maintien de l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).*
- *Renoncer à la suppression de la CVAE ou revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.*
- *Renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.*
- *Réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.*
- *Rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances (suppression des appels à projets et, pour l'attribution de la DSIL, instauration d'une commission d'élus et transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département).*
- *Concernant la crise énergétique, le projet de motion reprend les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :*
  - *Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.*
  - *Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.*
  - *Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence – quels que soient leur taille ou leur budget.*

Le Maire propose l'adoption de cette motion

Le conseil municipal a délibéré à la majorité pour l'adoption de cette motion.

## **6. Demande de subvention Passion Rouge**

Le Maire expose la demande de subvention l'association Passion Rouge. Cette association est celle qui a réhabilité notre matériel de point

Le conseil municipal a délibéré à la majorité pour une subvention de 50 Euros.

## **7. Questions diverses :**

- **Rappel des travaux d'hiver par le cantonnier**
  - Réfection du mur intérieur de l'école
  - Construction d'un meuble de rangement à l'entrée de l'école pour les associations et les arts plastiques
  - Réparation de la porte du local à sel
  - Réparation gouttière arrière de la mairie
  - Mise en place d'une marquise à l'arrière de la mairie
  - Pose de tubes isolant sur les conduites dans le local de la salle du conseil.
- **Rappel des panneaux à remettre – en cours de commande :**
  - Panneau de croisement en arrivant de Bois Herpin pour signaler le croisement
  - Panneau de voie sans issue pour la ferme de Quincampoix
  - Panneau de signalisation Montoir de l'épine
  - Panneau de signalement du Hameau de Boischampbault

- Panneau d'entrée dans le Hameau de Fontenette
- **Écoulement des eaux de la voix publique** devant la ferme de la famille Guerton à orienter vers la mini-mare existante.
- **Problème de vitesse sur le hameau de Fontenette** : les habitants remontent les problèmes suivants : Non-respect des stops, Vitesse excessive dans la traversée du hameau. La qualité de vie sur Fontenette se dégrade dans le hameau
  - Le volet sécurité sera particulièrement observé dans le cadre du projet en cours de réalisation sur le hameau de Fontenette.
  - Il est rappelé l'objectif de mise en place de chicane pour casser la vitesse sur le hameau. Une sensibilisation sera faite auprès des habitants.
  - Il sera demandé auprès du département s'il est possible de placer un compteur de passage pour évaluer le problème.
- Organisation d'un **concert** dans l'église en juin : l'association « Artefact » propose un duo « Music for a while » (Violoncelle et un chanteur « haute contre ») : un cheminement bucolique à travers la musique du XVIIème siècle, et le rapport qu'ont entretenu, à la renaissance puis plus tard, les compositeurs avec la nature. Ce concert serait précédé d'une balade pédagogique autour des herbes et plantes de la vallée
- **CLIC (Centre local d'information et de coordination)** : Mise en place d'une réunion ou permanence d'information pour les aînés et leur famille. Proposition est faite pour le mercredi.

Clôture de la séance à 11h30

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,